



# TARIFICATION BANCAIRE

## Tarif au 1er Novembre 2018

### EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offres groupées de services et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les rubriques correspondantes.

Abonnement à des services de banque à distance (internet) (hors coût du fournisseur d'accès internet)	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	35,00 € / an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	39,00 € / an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Griffon)	25,00 € / an
Frais par retrait d'espèces à un GAB / DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la Zone Euro avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) - En agence ou par internet	3,00 € / virement
Paiement d'un prélèvement SEPA	
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
- Frais pour chaque paiement d'un prélèvement	Gratuit
Commission d'intervention (avec un plafond de 80,00€ / mois)	6,00€ / opération
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Griffon Protection)	19,00 € / an
Frais de tenue de compte	0,90€/mois soit pour information 10,80€/an
<b>1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE</b>	
<b>1.1 OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE</b>	
Prise en charge des formalités de changement de banque (service d'aide à mobilité bancaire)	Gratuit
Récapitulatif sur les 13 derniers mois des virements et prélèvements récurrents sur compte de dépôt (service d'aide à la mobilité bancaire)	Gratuit
Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Procuration (mise en place et révocation)	Gratuit
Désolidarisation d'un compte joint	Gratuit
<b>1.2 RELEVÉS DE COMPTE</b>	
Envoi mensuel	Gratuit
Envoi mensuel (livret)	Gratuit
Mise à disposition au guichet	5,00 €/mois
Récapitulatif annuel des frais (année précédente)	Gratuit
Envoi bi-mensuel	5,00 €/mois
Edition d'un extrait de compte (par période mensuelle)	10,00 €
<b>1.3 TENUE DE COMPTE</b>	
Édition d'un Relevé d'Identité Bancaire (BIC / IBAN)	Gratuit
Enregistrement d'une nouvelle adresse postale, téléphonique...	Gratuit
Frais de tenue de compte	0,90€/mois (soit pour information 10,80€/an)
Frais de gestion pour traitement particulier	10,00 € / jour
Frais sur compte sans mouvement pendant une durée supérieure à 90 jours	21,00 € / trimestre
Frais de tenue et de gestion de compte inactif	30,00 € / an
<b>1.4 SERVICE EN AGENCE</b>	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Gratuit
Versement d'espèces au guichet	Gratuit
Frais d'envoi en recommandé	7,00 € / envoi
Frais pour pli non distribué (courrier lié à la gestion du compte)	7,00 € / retour
Frais de recherche documents (exercice en cours) - par opération ou par document	20,00 €
Frais de recherche documents (exercices N-1 et antérieurs) - par opération ou par document	30,00 €
Frais délivrance d'une attestation	20 €
Frais éditions diverses	2,00 €/page
Retrait d'espèces dans une autre Caisse de Crédit Municipal (liste des établissements habilités sur demande)	Gratuit

<b>2 BANQUE À DISTANCE</b>	
Abonnement à des services de banque à distance (internet) - uniquement consultation (Accès et connexion à la charge de l'abonné et facturés par les divers opérateurs en fonction des tarifs en vigueur)	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Messagerie client : communiquer avec votre agence	Gratuit
Frais de réédition des codes d'accès à la consultation des comptes	Gratuit
<b>3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT</b>	
<b>3.1 CARTES</b>	
<b>3.1.1 CARTES VISA</b>	
Retrait d'espèces à un GAB / DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la Zone Euro avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Frais d'opposition de la carte bancaire (perte, vol, usage frauduleux) par le titulaire	Gratuit
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	35,00 € / an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	39,00 € / an
Cotisation Carte Bancaire VISA PREMIER (Droits d'entrée)	43,00 €
Cotisation Carte Bancaire VISA PREMIER (débit immédiat)	100,00 € / an
Cotisation Carte Bancaire VISA PREMIER (débit différé)	127,00 € / an
Paiement par carte (carte émise par la banque) Zone Euro et Hors Zone Euro	Gratuit
Retrait d'espèces à un GAB/DAB d'une autre banque (cas d'un retrait dans la zone non Euro avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Frais de réédition de code confidentiel	25,00 €
Frais de refabrication d'une Carte Bancaire détériorée du fait du client	25,00 €
Frais envoi de la carte bancaire à domicile	7,00 €
Frais capture de Carte Bancaire (commerçant)	170,00 €
Frais capture de carte Bancaire (DAB - GAB)	75,00 €
Frais de modification de plafond de paiement à la demande du porteur	20,00 €
Bon à savoir : Le Crédit Municipal d'Avignon a adopté le service de sécurisation des paiements sur internet 3D Secure de Visa. Il permet de sécuriser vos paiements en ligne effectués par carte bancaire sur les sites affichant le logo :  A chaque transaction 3D Secure, un code à usage unique vous est transmis par SMS. Pensez à transmettre et actualiser votre numéro de mobile auprès de votre agence.	
<b>3.1.2 CARTES GRIFFON</b>	
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Griffon)	25,00 € / an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Griffon) - offre 12/18 ans et étudiants	15,00 € / an
Frais d'opposition de la carte bancaire (perte, vol, usage frauduleux) par le titulaire	Gratuit
Frais de chargement / rechargement (dont 2 opérations gratuites dans le mois)	0,50 € / opération
Frais de paiement	
- zone euro	Gratuit
- hors zone euro (prélevé sur votre solde carte)	1 € + 2,70 %
Frais de retrait	
- zone euro (réseau BPCE)	Gratuit
- zone euro (hors réseau BPCE - prélevé sur votre solde carte)	1,90 € / retrait
- hors zone euro (prélevé sur votre solde carte)	2,90 € + 2,70 %
Remboursement du solde d'une carte par virement (Carte Griffon)	14,70 €
Frais refabrication d'une Carte Griffon détériorée du fait du client	25,00 €
Frais réédition de code confidentiel	25,00 €
Frais envoi de la carte Griffon à domicile	7,00 €
Frais capture de Carte Bancaire (commerçant)	170,00 €
Frais capture de Carte Bancaire (DAB - GAB)	75,00 €
<b>3.2 VIREMENTS</b>	
Frais de mise en place d'un virement permanent interne	Gratuit
Virement permanent interne - modification ou résiliation (avant émission)	Gratuit
Réception d'un virement reçu d'un compte émetteur d'un pays de la zone SEPA	Gratuit
Frais de mise en place / annulation (avant émission) d'un virement permanent zone SEPA	Gratuit
Frais de modification d'un virement permanent zone SEPA (avant émission)	5,00 €
Frais par virement permanent zone SEPA (émission d'un virement SEPA)	1,00 € / virement unitaire
Frais par virement occasionnel zone SEPA (émission d'un virement SEPA)	3,00 € / virement
Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision (notification par courrier)	10,00 € / écriture
Frais par virement émis dans une devise autre que l'Euro ou vers un pays en dehors de la zone SEPA	30,00 € / écriture
Réception d'un virement reçu d'un compte émetteur d'un pays de la zone non SEPA	Variable selon la banque émettrice
<b>3.3 PRÉLÈVEMENTS / TIP</b>	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Révocation ou contestation d'une ou plusieurs échéances de prélèvement SEPA	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Frais d'opposition à tout prélèvement SEPA	20,00 €
Frais d'ajout d'un émetteur sur sa liste blanche (sélection des créanciers autorisés)	Gratuit
Frais d'ajout d'un émetteur sur sa liste noire (opposition permanente)	Gratuit
Frais d'ajout à sa liste de limitation du montant	Gratuit
Prélèvement Inter-entreprise (SDD B2B) - mise en place	10,00 €
Prélèvement Inter-entreprise (SDD B2B) - opposition / révocation	10,00 €
Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA)	Gratuit
<b>3.4 CHÈQUES</b>	
Mise à disposition de chèque au guichet	Gratuit
Frais destruction chèque si non retrait dans les 6 mois à compter de la mise à disposition	10,00 €/chèque
Rejet d'un chèque remis à l'encaissement	Gratuit
Frais d'émission d'un chèque de banque	12,00 €
Frais de remise de chèques(s) étranger(s) (Euro ou autre devise)	25,00 € / chèque
Frais chèque étranger impayé (Euro ou autre devise)	25,00 € / chèque
Frais d'opposition chèque (s) par l'émetteur (Remboursé si client titulaire de Griffon Protection)	15,00 € / chèque
Frais d'opposition chèque (s) par l'émetteur (Remboursé si client titulaire de Griffon Protection)	30,00 € / chèque
Frais envoi chèque à domicile	7,00 €/envoi
<b>4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES</b>	
<b>4.1 GPA et DAC (Gamme des moyens de Paiements Alternatifs au chèque et Droit Au Compte)</b>	
Service Bancaire de Base Ensemble des prestations bancaires fournies dans le cadre du droit au compte (article L312-1 et D.312-5 du Code Monétaire et Financier)	Gratuit
Comprendant : ouverture, tenue et clôture de compte ; un changement d'adresse par an ; la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire ; la domiciliation de virements bancaires ; l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; la réalisation des opérations de caisse ; l'encaissement de chèques et de virements bancaires ; les dépôts et les retraits d'espèces à nos guichets ; les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA ; des moyens de consultation à distance du solde du compte ; une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèce dans l'Union Européenne ; deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.	
<b>4.2 PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE</b>	
Cotisation à l'offre spécifique CF (client en situation de fragilité financière) Art R312-4-3 du Code Monétaire et Financier	3 € / mois (soit pour information 36€/an)
Comprendant : tenue, fermeture et le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt ; une carte de paiement à autorisation systématique ; le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte ; quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité ; deux chèques de banque par mois ; un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement ; un système d'alertes sur le niveau du solde du compte ; la fourniture de relevés d'identité bancaire ; le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R312-4-2 (4 € par opération et 20 € par mois) ; un changement d'adresse une fois par an.	
<b>5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS</b>	
<b>5.1 COMMISSION D'INTERVENTION</b>	
Commission d'intervention (plafonnée à 80,00 €/mois)*	6,00 € / opération*
<b>5.2 OPÉRATIONS PARTICULIÈRES</b>	
Frais par Saisie Attribution (sans pouvoir excéder le montant de la Saisie Attribution)	100,00 €
Frais par Opposition Administrative, Avis à Tiers Détenteur, Opposition à Tiers Détenteur, Saisie Administrative à Tiers Détenteur	10% de la somme due (maxi 100,00 €)
Frais pour chèque payé émis en infraction à une interdiction bancaire ou judiciaire	20,00 €
Frais de lettre d'information compte débiteur non autorisé (1ère lettre)	12,00 €
Frais de lettre d'information compte débiteur non autorisé tout le mois	20,00 €
Frais de lettre pour annulation de découvert à l'initiative de la banque	20,00 €
Frais de gestion contentieux	50,00 €
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00 €
<b>5.3 INCIDENTS DE PAIEMENT</b>	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision et non rejeté	5,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (inférieur à 50,00 €) (1)	30,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (supérieur à 50,00 €) (1)	50,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (sans pouvoir excéder le montant du prélèvement)	14,00 €
Frais de rejet de TIP pour défaut de provision (sans pouvoir excéder le montant du TIP)	14,00 €
Frais d'opposition de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	30,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	30,00 €
<b>6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS</b>	
<b>6.1 DÉCOUVERTS</b>	
Étude et mise en place d'un découvert bancaire permanent	Gratuit

<b>6.2 CRÉDIT À LA CONSOMMATION</b>	
Prêts personnels	Nous consulter
Frais de changement mode de remboursement	Gratuit
Frais de report ou d'échelonnement d'échéance (% de l'échéance reportée - sous certaines conditions)	4 %
Frais de réédition d'un tableau d'amortissement	Gratuit
Frais lettre d'avertissement	Gratuit
Frais lettre de rappel	Gratuit
Frais mise en demeure de payer	Gratuit
Frais échéances impayées (% de l'échéance impayée)	4 %
<b>6.3 CRÉDITS IMMOBILIERS (en partenariat)</b>	
Taux et conditions	Nous consulter
<b>7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b>	
Pour répondre de la manière la plus appropriée à vos besoins en matière de placements et d'assurance, le Crédit Municipal vous propose toute une gamme de produits. N'hésitez pas à contacter votre conseiller.	
<b>7.1 ÉPARGNE BANCAIRE</b>	
MuniLivret, Bon de caisse, Compte à Terme, C.A.T.A.V.I.P	Taux et conditions, nous consulter
Frais de tenue et de gestion de compte sur livret inactif	30,00 € / an
<b>8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b>	
Épargne (assurance vie)	Nous consulter
Prévoyance (assurance décès)	Nous consulter
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Griffon Protection)	19,00 € / an
Cotisation à une offre d'assurance prévoyance sur compte (Griffon Protection)	9,00 € / an
Autre assurance IARD	Nous consulter
<b>9 SUCCESSION</b>	
Frais d'ouverture d'un dossier de succession	1% + frais fixe de 50,00€ (minimum 50,00€, maximum 500,00€)
Frais de gestion au-delà d'un an (les frais de traitement sont calculés en fonction du montant de tous les avoirs à la date du décès limités à 50% des comptes joints).	50,00 € / an
<b>10 RÉSOUTRE UN LITIGE</b>	
Toute réclamation est à formuler par tout moyen (courrier, fax, internet, téléphone, guichet) auprès de l'agence gestionnaire de votre compte. Pour Avignon : Caisse de Crédit Municipal M. le Responsable, Service Bancaire 2 rue Viala, BP 80212, 84009 Avignon cedex 1 - Mèl : <a href="mailto:compte@credit-municipal-avignon.fr">compte@credit-municipal-avignon.fr</a> Tél : 04 90 80 60 20 Pour Arles : Caisse de Crédit Municipal M. ou Mme le Chef d'Agence 24 Bd Emile Combes, 13200 Arles - Mèl : <a href="mailto:arles@credit-municipal-avignon.fr">arles@credit-municipal-avignon.fr</a> Tél : 04 90 47 06 97 Pour Carpentras : Caisse de Crédit Municipal M. ou Mme le Chef d'Agence, 38 avenue Wilson Place Terradou, 84200 Carpentras - Mèl : <a href="mailto:carpentras@credit-municipal-avignon.fr">carpentras@credit-municipal-avignon.fr</a> Tél : 04 90 63 40 00 Pour Valence : Caisse de Crédit Municipal M. ou Mme le Chef d'Agence 302 avenue Victor Hugo, 26000 Valence - Mèl : <a href="mailto:valence@credit-municipal-avignon.fr">valence@credit-municipal-avignon.fr</a> Tél : 04 75 40 16 11 Une réponse vous sera apportée dans les quinze jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour répondre, la Caisse de Crédit Municipal vous adressera une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de sa réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard trente-cinq jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Si le traitement de la demande ne donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le service réclamation par écrit : - Soit par mail : <a href="mailto:reclamations@credit-municipal-avignon.fr">reclamations@credit-municipal-avignon.fr</a> - Soit par Courrier : Caisse de Crédit Municipal Service Réclamations - relations clientèle - 2 rue Viala, BP 80212, 84009 Avignon Cedex 1. Si aucun accord n'a pu être trouvé, vous pouvez saisir le médiateur de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Toute saisine nécessite l'envoi d'un dossier. Celui-ci doit être adressé : - Soit en complétant le formulaire de saisine sur le site internet : <a href="http://www.mediation-service.fr">www.mediation-service.fr</a> - Soit par courrier à l'adresse suivante : <b>Société de la médiation professionnelle - 24 rue Albert de Mun - 33000 BORDEAUX</b> A l'attention de Mme Auffray Le médiateur, indépendant, répond dans le délai légal à compter de la date à laquelle il aura reçu de votre part et de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon, tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du litige. Le service de médiation est gratuit pour le client. Les coordonnées de l'autorité de contrôle compétente sont les suivantes : <b>Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Tailbot - 75 436 PARIS CEDEX 09</b> La liste des établissements de crédit et plus généralement celle des prestataires de services de paiement habilités peut être consultée sur le site de la Banque de France : <a href="http://www.banque-france.fr">www.banque-france.fr</a>  DISPOSITIF DE GARANTIE DES DÉPÔTS Les dépôts espèces recueillis par votre établissement sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et ses textes d'application. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif : <a href="http://FBF-18.rueLafayette-75009Paris.cedex09">FBF-18.rueLafayette-75009Paris.cedex09</a> <a href="http://www.credit-municipal-avignon.fr">www.credit-municipal-avignon.fr</a> (rubrique service Web / téléchargement)	

Intérêts débiteurs : Découvert autorisé	12 % (dans la limite du taux de l'usure)
Intérêts débiteurs : Découvert non autorisé	18 % (dans la limite du taux de l'usure)
Montant minimal d'intérêts entraînant une perception	0,15 €
Frais de gestion du découvert permanent	10,00 € / an
Frais de gestion: autorisation ponctuelle de découvert - avenant à l'autorisation du découvert permanent	10,00 €
<b>6.2 CRÉDIT À LA CONSOMMATION</b>	
Prêts personnels	Nous consulter
Frais de changement mode de remboursement	Gratuit
Frais de report ou d'échelonnement d'échéance (% de l'échéance reportée - sous certaines conditions)	4 %
Frais de réédition d'un tableau d'amortissement	Gratuit
Frais lettre d'avertissement	Gratuit
Frais lettre de rappel	Gratuit
Frais mise en demeure de payer	Gratuit
Frais échéances impayées (% de l'échéance impayée)	4 %
<b>6.3 CRÉDITS IMMOBILIERS (en partenariat)</b>	
Taux et conditions	Nous consulter
<b>7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS</b>	
Pour répondre de la manière la plus appropriée à vos besoins en matière de placements et d'assurance, le Crédit Municipal vous propose toute une gamme de produits. N'hésitez pas à contacter votre conseiller.	
<b>7.1 ÉPARGNE BANCAIRE</b>	
MuniLivret, Bon de caisse, Compte à Terme, C.A.T.A.V.I.P	Taux et conditions, nous consulter
Frais de tenue et de gestion de compte sur livret inactif	30,00 € / an
<b>8 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE</b>	
Épargne (assurance vie)	Nous consulter
Prévoyance (assurance décès)	Nous consulter
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Griffon Protection)	19,00 € / an
Cotisation à une offre d'assurance prévoyance sur compte (Griffon Protection)	9,00 € / an
Autre assurance IARD	Nous consulter
<b>9 SUCCESSION</b>	
Frais d'ouverture d'un dossier de succession	1% + frais fixe de 50,00€ (minimum 50,00€, maximum 500,00€)
Frais de gestion au-delà d'un an (les frais de traitement sont calculés en fonction du montant de tous les avoirs à la date du décès limités à 50% des comptes joints).	50,00 € / an
<b>10 RÉSOUTRE UN LITIGE</b>	
Toute réclamation est à formuler par tout moyen (courrier, fax, internet, téléphone, guichet) auprès de l'agence gestionnaire de votre compte. Pour Avignon : Caisse de Crédit Municipal M. le Responsable, Service Bancaire 2 rue Viala, BP 80212, 84009 Avignon cedex 1 - Mèl : <a href="mailto:compte@credit-municipal-avignon.fr">compte@credit-municipal-avignon.fr</a> Tél : 04 90 80 60 20 Pour Arles : Caisse de Crédit Municipal M. ou Mme le Chef d'Agence 24 Bd Emile Combes, 13200 Arles - Mèl : <a href="mailto:arles@credit-municipal-avignon.fr">arles@credit-municipal-avignon.fr</a> Tél : 04 90 47 06 97 Pour Carpentras : Caisse de Crédit Municipal M. ou Mme le Chef d'Agence, 38 avenue Wilson Place Terradou, 84200 Carpentras - Mèl : <a href="mailto:carpentras@credit-municipal-avignon.fr">carpentras@credit-municipal-avignon.fr</a> Tél : 04 90 63 40 00 Pour Valence : Caisse de Crédit Municipal M. ou Mme le Chef d'Agence 302 avenue Victor Hugo, 26000 Valence - Mèl : <a href="mailto:valence@credit-municipal-avignon.fr">valence@credit-municipal-avignon.fr</a> Tél : 04 75 40 16 11 Une réponse vous sera apportée dans les quinze jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour répondre, la Caisse de Crédit Municipal vous adressera une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de sa réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard trente-cinq jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Si le traitement de la demande ne donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le service réclamation par écrit : - Soit par mail : <a href="mailto:reclamations@credit-municipal-avignon.fr">reclamations@credit-municipal-avignon.fr</a> - Soit par Courrier : Caisse de Crédit Municipal Service Réclamations - relations clientèle - 2 rue Viala, BP 80212, 84009 Avignon Cedex 1. Si aucun accord n'a pu être trouvé, vous pouvez saisir le médiateur de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Toute saisine nécessite l'envoi d'un dossier. Celui-ci doit être adressé : - Soit en complétant le formulaire de saisine sur le site internet : <a href="http://www.mediation-service.fr">www.mediation-service.fr</a> - Soit par courrier à l'adresse suivante : <b>Société de la médiation professionnelle - 24 rue Albert de Mun - 33000 BORDEAUX</b> A l'attention de Mme Auffray Le médiateur, indépendant, répond dans le délai légal à compter de la date à laquelle il aura reçu de votre part et de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon, tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du litige. Le service de médiation est gratuit pour le client. Les coordonnées de l'autorité de contrôle compétente sont les suivantes : <b>Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Tailbot - 75 436 PARIS CEDEX 09</b> La liste des établissements de crédit et plus généralement celle des prestataires de services de paiement habilités peut être consultée sur le site de la Banque de France : <a href="http://www.banque-france.fr">www.banque-france.fr</a>  DISPOSITIF DE GARANTIE DES DÉPÔTS Les dépôts espèces recueillis par votre établissement sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et ses textes d'application. Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif : <a href="http://FBF-18.rueLafayette-75009Paris.cedex09">FBF-18.rueLafayette-75009Paris.cedex09</a> <a href="http://www.credit-municipal-avignon.fr">www.credit-municipal-avignon.fr</a> (rubrique service Web / téléchargement)	

Ce recueil des tarifs reprend les prestations gratuites et payantes proposées par le Crédit Municipal d'Avignon. Il régit pas la totalité de nos services. Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos agences, sur simple demande ou via [www.credit-municipal-avignon.fr](http://www.credit-municipal-avignon.fr). La mise à jour de la tarification fait l'objet d'une information préalable sur les relevés de compte. Pour tout renseignement complémentaire, ou pour toute difficulté éventuelle, vous pouvez contacter vos conseillers habituels. En cas d'erreur ou de faute émanant du Crédit Municipal, les frais et commissions ci-dessus seront remboursés au client.

\* Pour les détenteurs de l'offre spécifique CF et les bénéficiaires de Droit Au Compte : commissions 4€/opération (plafond mensuel 20€)

(1) forfait incluant : frais information préalable, frais d'envoi en lettre recommandée de la lettre d'injonction frais de rejet de chèque, frais de dossier, frais lettre injonction (adressée aux titulaires) et lettre information mandataire, blocage provision pour régularisation, délivrance certificat de non-paiement, lettre régularisation interdiction bancaire, déclaration Banque de France.

